

Grade licence - Diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un grade licence. Grade licence - Diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques. 2017, Université de Poitiers. hceres-02026799

HAL Id: hceres-02026799

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02026799>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Rapport d'évaluation

Grade licence Diplôme de formation générale en Sciences pharmaceutiques

Université de Poitiers

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 06/07/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017 sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formation : Sciences de la vie, du sport et de la santé

Établissement déposant : Université de Poitiers

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

Les programmes d'enseignement du *Diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques* (DFGSP) suivent les directives des arrêtés du 28 octobre 2009 relatif à la première année commune aux études de santé (PACES) et du 22 mars 2011 relatif au DFGSP.

Le *DFGSP* confère le grade de licence. Il est organisé en six semestres (180 European Credit Transfert System-ECTS).

Les enseignements de la première année commune aux études de santé (PACES) permettent de préparer, à l'Université de Poitiers, les concours d'accès aux études de santé (médecine, pharmacie, odontologie et maïeutique), ainsi qu'à la formation de kinésithérapeute. Il n'y pas de faculté d'odontologie à Poitiers, les étudiants admis en rang utile poursuivent les études d'odontologie à l'Université de Nantes ou à l'Université de Bordeaux. L'université de Poitiers affiche pour la PACES une capacité d'accueil limitée à 1500 étudiants (1060 primo-entrants et 440 redoublants).

La PACES comprend un tronc commun de sept unités d'enseignement (UE) et deux UE spécifiques : l'une est commune aux cursus médecine, odontologie, maïeutique et kinésithérapie, la deuxième est spécifique au cursus pharmacie. Les coefficients attribués à chaque UE diffèrent selon les cursus. Les étudiants peuvent s'inscrire à un, plusieurs ou tous les concours. Chaque cursus a son propre *numerus clausus* et son classement spécifique.

Les enseignements de PACES sont organisés à la Faculté de Médecine-Pharmacie sur le Campus de Poitiers. Une délocalisation à Angoulême des enseignements de la PACES est envisagée pour la rentrée 2017. Les cours magistraux (CM) sont dispensés pour une moitié de la promotion en présentiel et enregistrés le matin, puis diffusés par vidéoprojection l'après-midi pour la seconde moitié de la promotion. Les cours enregistrés sont également mis à disposition sur l'intranet. Il n'y a pas d'organisation de travaux dirigés (TD) en petit groupe. Des passerelles vers les licences des mentions *Sciences de la vie* et *Physique-Chimie* de l'Université de Poitiers sont proposées aux étudiants reçus-collés (validation de 60 ECTS, non classés en rang utile aux concours choisis). Des réorientations pour les étudiants en difficulté sont proposées dès la fin du semestre 1 (S1) et après le concours.

L'Université de Poitiers a mis en place à la rentrée 2015 des passerelles expérimentales ouvertes sur dossier. L'une concerne l'accès en deuxième année de médecine, pharmacie ou maïeutique pour des étudiants ayant validé la deuxième année de licence *Sciences de la vie*. L'autre concerne l'accès en deuxième année de pharmacie pour des étudiants ayant validé la deuxième année de licence de *Physique-Chimie*.

Les deuxième et troisième années du *DFGSP* confortent les acquis de PACES communs à toutes les professions de santé et apportent, par des enseignements magistraux, dirigés, pratiques et des stages, les connaissances et compétences de bases en sciences exactes et biologiques nécessaires à l'étude des médicaments. Elles préparent au *Diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques* (DFASP) et à l'orientation vers les domaines suivants : officine, pharmacie à usage intérieur, biologie médicale et industrie-recherche. Les enseignements se déroulent à Poitiers à la Faculté de Médecine et de Pharmacie.

Analyse de la PACES

Objectifs de la PACES et modalités pédagogiques

Le dossier fourni expose clairement les objectifs, les programmes et les modalités d'enseignement qui sont également présentées lors de séances d'information dans les lycées et journées portes ouvertes. Une réunion en amphithéâtre, organisée dès la rentrée, présente les modalités de fonctionnement de la PACES, le tutorat et les différentes étapes de réorientation éventuelle.

Les programmes, la répartition entre semestres des sept UE communes à toutes les filières, les ECTS associés et les modalités des épreuves (questionnaire à choix multiple -QCM et, pour l'UE Santé Société Humanité, le QCM et/ou les questions rédactionnelles en double correction) sont conformes à la circulaire du 21 novembre 2008 et l'arrêté du 28 octobre 2009. En revanche, il existe des différences importantes et non explicitées du nombre d'ECTS attribués aux UE en regard des heures d'enseignement en présentiel. Il est à noter que les heures d'enseignement des UE sont particulièrement élevées (supérieures voire très supérieures à 20h pour 3 ECTS). Il est également souligné que l'UE7 comporte un nombre important d'heures de cours dans le domaine de la santé publique au regard de ce qui est demandé par les textes réglementaires.

Pour pallier le manque de TD qui ne peuvent être organisés en raison d'un manque de locaux à la Faculté de Médecine-Pharmacie, des exemples d'exercices d'application pour chaque UE sont mis en ligne puis explicités en amphithéâtre. Aucun indicateur de suivi ne permet d'évaluer l'efficacité de ce dispositif.

L'organisation matérielle des épreuves du concours est décrite de façon détaillée. Les épreuves ont lieu sur un seul site permettant d'accueillir tous les candidats (environ 1300 présents aux épreuves du S1), et dans un local isolé pour les candidats bénéficiant d'un tiers temps ou de modalités d'accompagnement spécifiques. Il est évident que cette organisation nécessite un financement non négligeable (location, plusieurs dizaines de vacataires surveillants, etc.) qui impacte le budget de la faculté.

Dispositifs d'aide à la réussite

Les associations d'étudiants ont mis en place un tutorat par des étudiants des cursus santé. Sont proposés des « colles » hebdomadaires et des séances le soir après les cours, sans indication des modalités pratiques. Les enseignants n'interviennent pas dans ce tutorat. Il serait intéressant de disposer de plus d'informations sur l'organisation de ce tutorat et d'indicateurs de suivi : nombre d'étudiants présents, impact sur les résultats, reconnaissance de l'engagement des étudiants tuteurs.

Le dossier ne fait pas état de démarche et de mesures spécifiques envers les étudiants en difficulté, en voie d'abandon ou rencontrant des contraintes particulières.

La réorientation est facilitée à la fin du premier semestre (S1). Les étudiants classés dans les 15 derniers pourcents de la promotion, après un classement sans coefficient, ne sont pas autorisés à poursuivre la PACES. Une journée d'information animée par des enseignants de formations susceptibles d'accueillir les étudiants en réorientation et un entretien individuel au Service d'accompagnement à la formation, l'insertion, la réussite et l'engagement (SAFIRE) sont mis en place. La Faculté Sciences fondamentales et appliquées propose aux étudiants se réorientant en fin de S1 de PACES dans une première année de licence (L1) de *Sciences de la vie*, de valider secondairement ce S1 lors d'une session spéciale en cas de réussite au semestre 2 (S2). Il serait nécessaire de disposer d'un suivi rapproché de cette modalité qui concerne des étudiants dont les résultats à la fin du S1 de PACES sont particulièrement insuffisants.

Les étudiants classés au-delà de 2,5 fois le *numerus clausus* à l'issue du concours de fin d'année ne sont pas autorisés à redoubler immédiatement. Pour se réinscrire en PACES, ils doivent préalablement valider 60 ECTS dans une autre formation de l'Université. Ces étudiants s'inscrivent majoritairement en licence *Sciences de la vie*.

Le devenir (effectifs et taux de réussite au S1 et S2) des étudiants réorientés en licence des mentions *Sciences de la vie*, ou *Mathématiques, informatique, physique, chimie* est présenté de façon détaillée dans le dossier, mais il manque l'information concernant le moment de la réorientation, (imposée au S1 ou S2, ou après deux années de PACES). Il apparaît que, malgré un taux de réussite au S2 supérieur à 50 %, la validation du S1 est plus difficile, mais elle s'améliore pour les deux dernières promotions. Ces données mériteraient d'être commentées et valorisées.

Des validations totales ou partielles de L1 (licence *Sciences de la vie* et licence *Physique-chimie*) sont possibles pour les étudiants ayant validé 60 ECTS en PACES et non classés en rang utile pour poursuivre en cursus santé. Pour quelques étudiants, l'accès à la formation manipulateur en électroradiologie est facilité par la dispense des épreuves écrites du concours.

Au total, les dispositifs d'aide à la réussite et de réorientation sont mis en place. Toutefois, le dossier transmis ne donne pas suffisamment d'indication sur le nombre d'étudiants concernés et les résultats des étudiants qui ont bénéficié de ces mesures. Il ne développe pas d'analyse des données de suivi des réorientations et taux de réussite en fonction des cursus choisis alors que le suivi des étudiants inscrits en PACES est un élément d'information important pour les lycéens envisageant des études de santé.

Flux d'étudiants de PACES et taux globaux de réussite

Le dossier présente les effectifs étudiants de PACES et les baccalauréats d'origine sans autre donnée caractéristique (bourse, âge, répartition homme-femme, origine géographique).

L'analyse des effectifs de 2011 à 2015 montre que le nombre de vœux 1 dans les candidatures APB (Admission Post-Bac) et le nombre final de primants (première inscription en PACES) est très nettement inférieur (moins de 800) à la capacité d'accueil affichée (1060) sans que ces données soient commentées.

Les effectifs inscrits dans les différentes filières et les taux de réussite (classement en rang utile) ne sont indiqués que pour les années 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013 et ne sont pas différenciés selon le premier choix ou les choix multiples émis par chaque étudiant. Les pourcentages de réussite observés séparément pour les primants et les redoublants montrent des résultats très différents d'une filière à l'autre. En médecine et pharmacie, environ 45 % des étudiants classés en rang utile sont des primants. Cette valeur n'est que de 20 à 30 % dans les trois autres formations de santé. Il est regrettable que ces chiffres ne fassent pas l'objet d'une analyse par l'établissement, car celle-ci serait utile aux futurs bacheliers désireux de s'engager dans des études de santé. Environ 40 % (moyenne pour les trois années renseignées) des étudiants primants sont autorisés à redoubler immédiatement.

L'analyse des résultats des redoublants montre que le redoublement est particulièrement favorable pour l'admission en maïeutique (70 à 80 %) mais cette analyse non corrélée aux choix de filière reste peu informative.

Flux d'étudiants et taux de réussite dans chacune des filières de PACES

Les données concernant les flux d'étudiants par filière ne différencient pas le choix unique ou les choix multiples de concours.

Les résultats aux concours ne sont pas indiqués en fonction du premier choix. Un des objectifs de la réforme PACES qui concernait la suppression du choix d'une filière par défaut n'est donc pas analysable, d'autant plus que l'organisation d'une seule UE spécifique commune à médecine, odontologie, maïeutique et kinésithérapie incitent les étudiants à s'inscrire à plusieurs concours.

Pilotage de la PACES

La gestion de la PACES est assurée par la Faculté de Médecine et de Pharmacie. Une cellule scalarité de la PACES est évoquée dans le dossier sans préciser ses missions et sa composition. Les moyens en termes d'agents d'administration ne sont pas indiqués.

L'enseignement est assuré de façon égale par des enseignants de médecine et de pharmacie. La composition des équipes pédagogique est donnée avec précision. Aucun enseignant de maïeutique, d'odontologie ou de kinésithérapie n'intervient en PACES.

Le jury (composition non indiquée) est présidé par un enseignant de médecine et un enseignant de pharmacie. Le jury associé à un comité de pilotage (composition non indiquée) assure une mission organisationnelle mais non évaluative de la formation.

Il faut remarquer qu'aucune démarche active d'évaluation par les étudiants, des enseignements et des modalités pratiques d'organisation de la PACES n'a été mise en place.

Il convient de souligner que pour chaque rubrique du dossier sont présentés les points forts et les points d'amélioration, ce qui signe une ouverture vers l'autoévaluation. Mais ces analyses ne sont pas toujours étayées par des données objectives. Ainsi le manque de locaux, le manque de personnels administratifs ne sont pas argumentés. Les analyses ayant conduit au projet d'ouverture d'une antenne délocalisée de la PACES à Angoulême ne sont pas détaillées.

En conclusion, le pilotage gagnerait à s'appuyer sur un véritable conseil de perfectionnement comprenant des membres enseignants, étudiants, anciens étudiants et personnels administratifs pour développer des missions évaluatives à partir d'indicateurs chiffrés tant sur les aspects organisationnels que sur les contenus de formation et les résultats des étudiants.

Conclusion de la PACES

Points forts :

- Organisation du concours sur un seul site assurant une parfaite égalité des conditions lors du passage des épreuves du concours.
- Mise en place de procédures de réorientation.

- Bonne information des étudiants.

Points faibles :

- Volumes d'enseignement magistral élevé et absence de TD en petits groupes.
- Absence d'enseignants de maïeutique, odontologie et kinésithérapie dans l'équipe pédagogique.
- Une seule UE de spécialisation commune aux cursus médecine, odontologie, maïeutique et kinésithérapie.
- Données de suivi de résultats au concours non différenciées selon les filières et les choix des étudiants.
- Données de suivi des réorientations insuffisantes pour être informatives.
- Absence d'argumentaire pour l'ouverture d'une délocalisation de PACES à Angoulême.

Analyse des deuxième et troisième années

Objectifs de la formation et modalités pédagogiques

Le *Diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques* (DFGSP) sanctionne le premier cycle des études en vue du diplôme d'état de docteur en pharmacie. Il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens, correspondant au grade de licence. Les deux premiers semestres correspondent à la PACES, la deuxième année de pharmacie (DFGSP2) aux semestres 3 et 4 du premier cycle de formation, et la troisième année de pharmacie (DFGSP3) aux semestres 5 et 6 de ce premier cycle. L'accès au *DFGSP* est réservé aux étudiants admis au concours pharmacie à l'issue de la PACES.

Les objectifs et le programme de la formation du *DFGSP* sont définis par l'arrêté du 22 mars 2011 paru au journal officiel du 23 avril 2011. Le *DFGSP2* permet de consolider et de compléter les connaissances acquises en sciences exactes et en sciences biologiques au cours de la PACES. Le *DFGSP3* aborde les disciplines spécifiques du médicament (pharmaco-chimie, formulation, analyse et contrôle, pharmacologie) les grandes pathologies et leurs traitements.

Les *DFGSP2* et *DFGSP3* sont organisés en deux semestres chacun. Chaque semestre s'articule en UE obligatoires et une unité d'enseignement librement choisie (UELC). Certaines de ces UELC sont recommandées aux étudiants en fonction de la filière vers laquelle ils souhaitent s'orienter en deuxième cycle (*Diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques* -DFASP : officine, industrie/recherche ou préparation du concours de l'internat). L'UELC « tutorat » du *DFGSP2* permet de valoriser le travail fait par des étudiants volontaires, mais sélectionnés pour suivre cette UELC, comme tuteurs des étudiants de la PACES.

Le détail de l'organisation de la formation est donné sur le site de la faculté et clairement présenté en annexe du dossier. Les enseignements se déclinent de façon traditionnelle en CM, TD, TP (travaux pratiques) et stages. A noter la place significative des TP (1/3 des horaires d'enseignements en *DFGSP2*).

L'équipe pédagogique et les modalités de validation des semestres sont bien présentées. La Faculté de Médecine et de Pharmacie bénéficie d'une plateforme pédagogique avec du personnel dédié à son fonctionnement. Sur cette plateforme, des ressources à l'attention des étudiants peuvent être déposées ainsi que des photocopies, des diaporamas, des emplois du temps. Le dossier ne permet pas d'évaluer la place des initiatives pédagogiques innovantes.

La période de stage correspond à un stage officinal d'initiation d'une durée de six semaines, réalisé en fin de *DFGSP2* avec guide et tableau de bord de stage, et un stage d'application en officine d'une semaine sur une grande pathologie réalisé en *DFGSP3*. Un référentiel est adressé aux maîtres de stage agréés par l'Université et le Conseil régional de l'ordre de pharmaciens. Une fiche d'appréciation du stage est à remplir par l'étudiant, et une fiche d'évaluation du stagiaire par le maître de stage. Un tuteur enseignant suit au maximum 16 étudiants en stage.

Un ou plusieurs stages de découverte de l'entreprise peuvent être réalisés à l'initiative des étudiants.

Les possibilités d'acquérir des compétences additionnelles sont diversifiées : enseignements dirigés et pratiques d'anglais au sein des différentes UE en deuxième et troisième années (UELC « Anglais pharmaceutique international »), CM et enseignements dirigés de ressources humaines et animation en troisième année, CM et enseignements dirigés de communication. La pharmacie expérimentale de la faculté commence à être utilisée en *DFGSP3* dans le cadre de l'UELC « Conseil en pharmacie », permettant de faire le lien entre la théorie et la pratique officinale quotidienne.

Un dispositif d'initiation à la recherche permet un double cursus Pharmacie - Recherche au travers de stages d'initiation à la recherche (S.I.R) d'une durée de 150 heures minimum dans tout laboratoire appartenant à une équipe de recherche de l'Université de Poitiers labellisée par le Ministère de l'enseignement supérieur et la recherche. Les candidatures à l'Ecole de l'INSERM Liliane Bettencourt sont encouragées. Le stage recherche est pris en compte dans la validation de la première

année de master (M1) *Biologie, santé, sciences du médicament*, spécialité *Recherche et ingénierie en biosanté* (RIB), parcours *Physiologie, neurosciences, biologie cellulaire et moléculaire* (PNBCM). Aucune information n'est donnée concernant la validation du nombre d'ECTS attribués à ce stage ni le nombre d'étudiants qui s'y inscrivent. Bien que des informations qualitatives soient disponibles dans le dossier, ce dernier souffre d'un manque de données quantitatives, notamment concernant l'évaluation et le suivi des étudiants.

Dispositifs d'aide à la réussite

Des cours de rattrapage sont organisés après la session d'examens du second semestre et portent sur les matières enseignées pendant les 2 semestres de l'année universitaire, pour aider les étudiants à se préparer à la session de rattrapage. Aucune information n'est donnée dans le dossier en ce qui concerne les personnes qui aident les étudiants pendant le rattrapage, ni le nombre d'heures qui y sont consacrées.

Afin d'aider les étudiants en difficulté, des rendez-vous sont organisés entre les enseignants coordonnateurs d'années et les étudiants. Cette initiative originale mérite d'être soulignée bien qu'elle soit couronnée d'un succès très relatif vu le nombre important de redoublement en *DFGSP2* (entre 20 et 30 % de la promotion).

Certains étudiants (sportifs de haut niveau, salariés) peuvent bénéficier d'un aménagement d'études et/ou des examens suivant les modalités prévues par la charte des examens de l'Université de Poitiers. Les étudiants en situation de handicap bénéficient d'un aménagement des examens (tiers temps), les locaux étant aménagés pour accueillir les personnes à mobilité réduite.

Pilotage de la formation

La commission pédagogique est constituée du directeur de la section pharmacie, d'un assesseur à la pédagogie, d'un responsable enseignant pour chaque année d'études, ainsi que d'un coordonnateur des enseignements pour chaque UE. L'équipe pédagogique est assistée par un responsable administratif, un responsable de la scolarité, une secrétaire du directeur de la section pharmacie, une personne de la scolarité en charge du premier cycle mutualisé avec la formation maieutique, une personne de la scolarité en charge du deuxième cycle et des troisièmes cycles. Les jurys d'examens de chaque année sont constitués d'un président et des coordonnateurs des UE et des UELC (avec un nombre équivalent de suppléants). Des propositions de modifications en vue d'une amélioration des enseignements peuvent être formulées par les étudiants élus au conseil de faculté et sont retenues si elles obtiennent un vote favorable du conseil de faculté. Aucune autoévaluation de la formation au niveau des instances de direction de l'établissement n'est organisée. L'évaluation des formations et des enseignements par les étudiants n'est pas formalisée. Le dossier ne fait pas état d'un conseil de perfectionnement comprenant des enseignants, des étudiants, des administratifs et des professionnels.

Les enseignants peuvent bénéficier de l'accompagnement et des formations proposées par le Centre de Ressources, d'Ingénierie et d'Initiatives Pédagogiques (CRIIP) de l'Université de Poitiers. Le nombre d'enseignants ayant participé n'est pas mentionné dans le dossier.

Des contacts réguliers sont entretenus avec le Conseil régional de l'ordre des pharmaciens, l'association des maîtres de stages en pharmacie du Poitou-Charentes et les entreprises du médicament (LEEM) pour être à l'écoute des attentes du monde professionnel.

Le dispositif d'autoévaluation n'est pas renseigné. Le pilotage de la formation apparait centré sur l'organisationnel et non sur l'évaluation et l'amélioration continue.

Bilan des effectifs et du suivi des étudiants

Le *numerus clausus* des étudiants admis en 2^{ème} année est de 72, augmenté de candidats étrangers classés en rang utile dans la limite de 8 %. En *DFGSP2*, on observe un nombre important d'étudiants en pharmacie par défaut qui ont échoué au concours d'accès aux études médicales. Un taux important de redoublement est observé (20 à 30 % en *DFGSP2*). Le dossier ne commente pas ces données alors que ces redoublements sont anormalement élevés pour une filière professionnalisante accessible par concours. Des mesures correctives seraient à envisager. Aucune information n'est donnée permettant d'apprécier une évolution au cours des cinq dernières années du nombre d'étudiants validant totalement ou partiellement l'année, du nombre d'étudiants sortant de la filière pour intégrer une autre formation ou s'insérer dans la vie professionnelle, et du nombre d'étudiants recrutés par le biais de passerelles entrantes.

Un suivi plus détaillé et plus informatif des étudiants serait à mettre en place.

Conclusion des deuxième et troisième années

Points forts :

- Unités d'enseignements librement choisies pour l'aide à l'orientation professionnelle.
- Dispositif d'aide à la réussite aux examens.
- Pharmacie expérimentale accessible dès le deuxième cycle.
- Ouverture vers la recherche.

Points faibles :

- Fort taux de redoublement en *DFGSP2* sans remédiation pour la deuxième session depuis plusieurs années.
- Absence d'évaluation des enseignements par les étudiants.
- Manque de données de suivi des effectifs, des résultats aux examens.
- Absence de démarche d'autoévaluation

Avis global et recommandations :

La formation *DFGSP* est bien organisée et ne nécessite pas de modifications majeures.

Le dossier PACES est clair et bien renseigné hormis les indicateurs de suivi des étudiants et de leurs résultats. Les effectifs de PACES représentant un nombre significatif des étudiants inscrits, l'Université se doit d'accompagner la Faculté de Médecine et de Pharmacie dans les modalités d'enseignement (locaux, vidéo-transmission, TD) et dans le suivi des flux d'étudiants et de leur devenir.

Il est recommandé de développer une évaluation des enseignements par les étudiants et il convient d'initier le processus d'autoévaluation, en mettant en place un véritable conseil de perfectionnement réunissant des enseignants, des personnels administratifs, des étudiants et des professionnels. A l'aide d'indicateurs chiffrés, ce conseil devra, entre autres missions, procéder à l'évaluation objective des dispositifs d'aide à la réussite et affiner l'analyse des résultats obtenus par les étudiants en PACES par la prise en compte du nombre de concours auxquels ils s'inscrivent et le choix préférentiel de filières qu'ils expriment s'il s'inscrivent à plusieurs d'entre elles.

Le suivi des étudiants de *DFGSP2* et *DFGSP3* doit être amélioré (effectifs UELC, stages optionnels, résultats aux examens.). Il est à noter une absence d'analyse des données dans le dossier présenté. Le conseil de perfectionnement s'appuyant sur des indicateurs objectifs chiffrés pourra préconiser les améliorations de la formation.

Observations de l'établissement

Poitiers, le 23/05/2017

Objet : Rapport d'évaluation HCERES - DEF-LG180013270 - grade licence « dfg phrm - diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques ».

Madame, Monsieur,

L'équipe pédagogique du grade licence « dfg phrm - diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques », ne souhaite pas formuler d'observations sur le rapport transmis par le HCERES. Les recommandations sont globalement conformes à notre analyse, et la majorité d'entre elles, dans la mesure du possible, seront prises en compte dans la mise en place nouvelle offre de formation.

Je vous prie de croire en l'assurance de ma considération.



V. Laval

Pour le président de l'université de Poitiers
et par délégation,
la Vice Présidente
Virginie Laval